

Procès-verbal de la séance AJEMA du 30 mars 2023

à la salle polyvalente de Tolothenaz, salle du Conseil, 19h15

Présidence : Mme Ziba Salangros
Secrétaire : Mme Fanny Gantin
Présences : Selon la liste des présences

Mme Z. Salangros (Présidente), ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de direction (CoDir) ainsi qu'à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC AJEMA ayant répondu à la convocation qui a été adressée aux Communes conformément aux statuts de l'Association. Elle remercie Mme Bickel pour son aide précieuse à la préparation de cette séance et Mme Gantin qui officie en tant que Secrétaire intérim ce soir.

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC AJEMA
4. ~~Commune de Vufflens-le-Château : retrait au 31.12.2023 du but optionnel AJEMA avec la participation de Mme Sylvie Lacoste, Directrice de la FAJE~~
5. Préavis N° 1/03.2023 : 22 places d'accueil préscolaires à « Kids & Co Eglantine – Morges »
6. Préavis N° 2/03.2023 : 22 places d'accueil préscolaires à « L'Enfantesie – Aubonne »
7. Communication du Bureau
8. Communications du Comité de direction ARASMAC
 - UAPE « La Parent'aise » – Echandens
 - Séance d'information AJEMA sur le diagnostic AJEMA, prévue le 4 mai 2023
9. **Présentation de la FAJE par Mme Sylvie Lacoste**
10. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

1. Liste des présences

Communes excusées (3) : Bière, Buchillon, Lully

1 Commune absente non excusée : Chigny

30/34

Le quorum est atteint, l'Assemblée peut siéger et délibérer valablement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Z. Salangros (Présidente) propose de déplacer la présentation de Mme Lacoste en fin de Communication du CoDir.

L'ordre du jour modifié est adopté par l'Assemblée.

3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC AJEMA

Mme Z. Salangros (Présidente) prie les personnes qui participent pour la première fois à la séance du Conseil intercommunal de bien vouloir se présenter devant l'Assemblée afin de procéder à leur assermentation.

Les personnes concernées sont : Mme F. Dupuis (Féchy), M. O. Dumuid (Bougy-Villars), M. F. Gibaud (Clarmont), Mme C. Meyer (Mollens).

Mme Z. Salangros (Présidente) demande à l'Assemblée de se lever pour la lecture de la prestation de serment.

Après avoir pris connaissance et accepté la prestation de serment, ces personnes sont considérées comme membres du Conseil Intercommunal et peuvent dès à présent participer aux délibérations.

4. Commune de Vuflens-le-Château : retrait au 31.12.2023 du but optionnel AJEMA

Mme Z. Salangros (Présidente) informe l'Assemblée que la Commune de Vuflens-le-Château souhaite se retirer du but optionnel AJEMA. Ce point a été étudié et cette sortie est confirmée au 31.12.2023.

5. Préavis N° 1/03.2023 : 22 places d'accueil préscolaires à « Kids & Co Eglantine » Morges

La parole est donnée à Mme S. Linder (Aubonne) de la Commission ad hoc qui lit les conclusions du rapport : il est proposé à l'unanimité à l'Assemblée d'approuver les conclusions telles qu'indiquées dans le préavis initial.

La discussion est ouverte.

M. J.-M. Fernandez (Etoy) demande ce qui se passera si les 22 places ne sont pas remplies et précise que les entités citées dans le rapport en tant qu'exemples de partenariat privé-public : la Romande énergie et la Fondation Silo, sont toutes les 2 membres de l'AJEMA à contrario de PROFAWO ou de la nouvelle entité aubonnoise.

Mme V. Induni (Présidente CoDir), confirme que PROFAWO ne sera pas membre du réseau et confirme que le but était d'acquérir des places dans une vraie structure. Comme dans l'ensemble du réseau, il se peut qu'une structure ne soit pas totalement pleine, non par manque d'enfants mais en raison de la disparité des créneaux demandés. La garderie en question sera probablement pleine au maximum du fait de sa localisation dans un quartier en plein développement et qui accueille beaucoup de familles. La liste d'attente pour la région Morges et environ est de 260 enfants, sur l'ensemble de la région c'est un total de 525 enfants âgés entre 4 mois et 4 ans qui figurent en liste d'attente, dont 203 qui ont demandé une entrée entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 mars 2023. Il a donc été décidé de travailler en opportunité au vu de la demande massive. Il y a un changement de paradigme qui se passe au niveau du CoDir mais également au sein de la direction de l'AJEMA afin de chercher des places où elles existent. Quand on peut avoir des places dans le tarif du réseau et disponibles rapidement dans la bonne région, il est décidé de les prendre. Il s'agit d'une location sur 3 ans. Notre objectif est de créer des places, de faire en sorte que les choses se passent bien dans ces structures, que les familles en demande puissent avoir accès à des places avec la politique tarifaire du réseau, ce qui leur permettra d'allier travail et vie privée.

M. V. Jacques (Morges) appuie la création de ces places et confirme que le positionnement de la crèche à l'Eglantine est qualifié d'intéressant car cette zone n'est pas couverte par une offre d'accueil de jour préscolaire.

Mme P. Cresini (St-Oyens) demande comment faire cohabiter un CHF 150.- par jour privé avec la tarification AJEMA.

M. M. Canosa (Directeur secteur petite enfance) répond que le reste des places PROFAWO seront à disposition des entreprises qui auront contracté une convention de collaboration avec cette dernière ainsi les 30 places restantes ne seront pas à la

disposition de tout le monde mais seulement proposées aux employés de ces petites entreprises de la région. Actuellement en phase transitoire depuis leur ouverture au 1^{er} janvier, certaines places ont néanmoins été ouvertes à tous, mais c'est temporaire.

Mme L. Killias Leutwiler (CoDir) ajoute que les familles qui ont les moyens contracteront probablement à l'offre privée au lieu de s'inscrire sur la liste d'attente dont on connaît le fonctionnement actuel. Sur place les prestations seront strictement identiques.

Le préavis N° 1/03.2023 est accepté à la majorité (1 avis contraire).

6. Préavis N° 2/03.2023 : 22 places d'accueil préscolaires à « l'Enfantaisie – Aubonne »

La parole est donnée à Mme S. Linder (Aubonne) de la Commission ad hoc pour lecture des conclusions du rapport: il est proposé à l'unanimité à l'Assemblée d'approuver les conclusions telles qu'indiquées dans le préavis initial. Plusieurs changements, qui sont intervenus entre la rédaction de ce rapport et ce soir, sont annoncés : la Commune d'Aubonne a renoncé à acquérir 49% des parts avec un siège au Comité comme cela a été indiqué dans le rapport, car selon une jurisprudence récente du Tribunal fédéral, une telle solution aurait obligé la structure à se soumettre aux conditions du marché public car 3 conditions cumulatives l'imposent : la structure dispose d'une personnalité juridique (SARL), elle a été créée en vue de satisfaire spécifiquement des intérêts généraux, elle se trouve dans un rapport de dépendance à l'égard des pouvoirs publics car 49% est très proche de 50, le risque est donc considéré. La Commune d'Aubonne a travaillé sur une convention de prêt à la place, dans laquelle les conditions pour asseoir ce prêt sont fixées : contrôle des comptes spontané tous les 3 mois et dès que la Commune en émet le souhait. Ce partenariat permettra d'obtenir les 22 places annoncées.

La discussion est ouverte

M. J.-M. Fernandez (Etoy) relève que la Commune d'Aubonne n'aurait pas dû faire partie de la Commission ad hoc car cela lui donne la position de juge et parti.

Mme V. Induni (Présidente CoDir) cette situation s'explique au vue des énormes difficultés rencontrées pour trouver des personnes disponibles à temps pour travailler sur ce sujet et que ce n'était pas prévu au départ. La Commission de gestion et finances est malheureusement actuellement composée d'une majorité de Communes non AJEMA : il n'y avait pas de sens à soumettre ce sujet de travail à des personnes qui n'ont pas d'intérêt direct dedans, de plus cette Commission a de nombreux absents. La Présidente du Conseil et de la Secrétaire de l'ARASMAC ont œuvré tant bien que mal pour trouver du monde. Elle trouve que c'est un procès d'intention que de dire que ce projet est biaisé du fait que c'est la Déléguée d'Aubonne qui présente le rapport, et elle ne pense pas qu'il y ait un problème grave. Cette situation tient plus du hasard que d'une volonté propre d'Aubonne d'être juge et parti.

M. P. Guex (Allaman) regrette d'avoir été informé du changement de stratégie de la Commune d'Aubonne dans ce dossier seulement oralement ce soir et aurait voulu avoir une communication en amont de la séance sur ce sujet.

M. G. Delacretaz (Préverenges) propose qu'on se souvienne de cette obligation de se récuser pour l'avenir et confirme la difficulté de convoquer une Commission dans cette période mais il rappelle surtout qu'il faut garder à l'esprit le besoin urgent des familles pour janvier. Il faut être suffisamment proactifs pour ouvrir des places car les familles cherchent déjà actuellement.

Mme Z. Salangros (Présidente) explique le maintien de cette séance malgré cette situation du fait de la demande urgente de nouvelles places pour les familles de la région et invite à réfléchir rapidement au mode de convocation actuellement en place.

Mme M. Donadeo (Saubraz), membre de la Commission ad hoc, confirme l'unanimité de la Commission dans le bienfondé de l'acceptation de cette ouverture de places.

Il en découle un échange d'avis pour ou contre la récusation de la Commune d'Aubonne dans ce préavis. Le cas est finalement tranché par la Présidente qui rappelle l'article 49 du règlement du Conseil Intercommunal donnant le pouvoir au Conseil de statuer sur le besoin de récusation ou pas.

L'Assemblée accepte de voter ce préavis tel quel ce soir à la majorité (1 abstention).

Le préavis N° 02/03.2023 est accepté à la majorité (1 avis contraire).

7. Communications du Bureau

La période a été compliquée car la Secrétaire du Conseil a démissionné, la Commission de gestion n'a plus l'effectif nécessaire pour siéger, et il a été très difficile de trouver des membres pour la Commission ad hoc. La séance du mois de juin est très attendue afin de reconstituer le Bureau. Elle aura lieu le 22 juin 2023 à 19h00 à Tolochenaz.

M. L. Guignard (Gimel) propose d'élire des représentants des Communes au lieu de personnes individuelles en tant que membre des Commissions.

Mme V. Induni (Présidente CoDir) doute que cela soit possible en raison de l'assermentation sauf s'il s'agit de remplaçant. Il faut aussi se pencher sur le problème de la composition de la Commission gestion et finances avec des membres qui ne sont pas AJEMA et qui ne peuvent donc pas fonctionner sur ces sujets.

8. Communications du Comité de direction ARASMAC AJEMA

Mme V. Induni (Présidente CoDir) annonce **l'organisation d'une séance de présentation du diagnostic AJEMA** effectué par M. Gossin mandaté par le Codir, le 4 mai 2023 à 19h00. Suite à ce diagnostic, le CoDir a validé certains axes de réflexions, de pré-décisions, et souhaite sonder l'ensemble des Communes AJEMA pour valider ces axes. Ce sondage indicatif sera fait à l'issue de la présentation de M. Gossin et nécessitera un smartphone. La séance est ouverte aux Municipalités en général et pas seulement aux Délégués à l'ARASMAC, vous pouvez venir à plusieurs.

En septembre, **une campagne de recrutement d'accueillantes en milieu familial** sera lancée. Il y aura 3 séances à Morges, Apples et Aubonne, annoncées par des flyers envoyés aux Communes qui sont encouragées à les mettre à disposition de leur population.

Nouvelles conditions générales dans les structures : système de points pour la gestion de la liste d'attente centralisée pour déterminer quand un enfant peut entrer dans une structure. Ce système de points semble la meilleure solution au CoDir pour éviter les facteurs humains qui peuvent parfois être difficile à expliquer aux parents.

L'UAPE « la Parent'aise » à Echandens désire augmenter sa structure d'accueil de 12 places et ainsi passer à 48 places les après-midi des lundi – mardi – jeudi et vendredi. Un budget complémentaire a été évalué pour les Communes AJEMA, avant l'aide au démarrage de la FAJE, de CHF 17'000.- environ. Cette augmentation peut s'intégrer dans la délégation de compétences conférée par le Conseil intercommunal au Codir.

Mme T. Séverin (CoDir) qui a donné sa démission pour le 31 mars 2023, est remerciée sincèrement pour les 7 ans effectués au sein du CoDir de l'ARASMAC et un présent lui est remis.

Présentation de la FAJE par Mme Sylvie Lacoste (Fondation de l'accueil de jour des enfants)

Une présentation très détaillée de la FAJE, appuyée sur un diaporama projetée sur écran est présentée dont l'ordre du jour est :

- Pourquoi une politique d'accueil de jour aussi ambitieuse
- Complexité et multiplicité des acteurs et des rôles sur cette politique publique
- Evolution des places d'accueil et des taux de couverture sur le Canton
- Les priorités de la FAJE
- Questions - réponses

Il n'y a plus que 16% des ménages dont 1 seul parent travaille. Le taux d'activité des ménages où les 2 travaillent se situe entre 150 et 200%. La population vaudoise croît : 2022, district de Morges : croissance de 1.5 %, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale se situant quant à elle à 0.9%. Cela explique la pression vécue dans les Communes.

Il a été créé plus de places en parascolaire qu'en préscolaire depuis 2015 alors que la population de 0 à 4 ans a plus augmenté que les 4-12 ans sur cette période.

Du fait de la pénurie de main d'œuvre dans de nombreux domaines, les employeurs voient un intérêt à développer des places d'accueil pour permettre à leurs collaborateurs d'offrir leurs talents. L'idée est que l'enfant bénéficie d'une coéducation, d'un développement à la fois psychologique, cognitif et physique grâce à cet accueil de jour.

Un partenariat public-privé est à l'origine du dispositif car le financement est plus que paritaire : canton, employeurs, Communes versent des montants à la FAJE, ces derniers sont utilisés pour financer les réseaux d'accueil. (Cotisations employeurs 2022 : ~ CHF 53'000'000.-), le canton de Vaud est le canton où les employeurs participent dans cette proportion.

Pour développer une politique d'accueil ambitieuse, il faut absolument fédérer les forces politiques à disposition, au travers d'un groupe de Communes, et mutualiser les moyens. Pour obtenir des subventions, les Communes doivent se fédérer, de la manière dont elles le souhaitent. Le rôle des acteurs est passé en revue au moyen d'un graphique.

Le plus grand défi des réseaux est de synchroniser la demande et l'offre. Quand les enfants sont sur liste d'attente, il est trop tard. La FAJE va fournir dans peu de temps une actualisation d'une étude pour évaluer les besoins à horizon 2030-2040 et fournira une orientation et une fiche par réseau.

Il y a des champs de tensions politiques très forts actuellement : est-ce qu'on continue à fonctionner sur le même modèle, est-ce qu'on réfléchit notre gouvernance, est-ce qu'on veut redéfinir le périmètre, la forme juridique, les moyens ? AJEMA a une démarche d'audit depuis presque 3-4 ans et n'est pas le seul réseau dans cette situation.

En 2021 le coût de l'accueil de jour sur le canton, tous contributeurs confondus, représentait ~ CHF 600'000'000.-.

Les enjeux de demain pour la FAJE :

- La gouvernance des réseaux
- Des modèles d'exploitation plus complexes qui se généralisent dans lesquels la FAJE s'assurent des conditions
- La pression démographique qui ne va pas baisser
- La valorisation de l'accueil en milieu familial : la revalorisation des conditions salariales n'est qu'une petite partie de la réponse, on perd chaque année environ 150 accueillants
- Comment satisfaire les besoins des métiers qui ont des horaires atypiques, l'inclusion des enfants à besoins particuliers
- Comment combiner le quantitatif et le qualitatif (épuiement des équipes)
- L'accessibilité financière
- La reconnaissance des réseaux pour 2025-2030
- La formation du personnel.

La présentation sera partagée avec les membres de l'Assemblée.

M. G. Delacretaz (Préverenges) propose de se concentrer sur moins d'enjeux afin de mieux agir sur les urgences. Il observe que le modèle de garde de jour le plus péren est celui qui coûte le plus cher aux Communes : le modèle institutionnel. Le modèle privé peut être intéressant dans sa manière de répondre plus rapidement au besoin mais il est entouré d'incertitudes.

Mme S. Lacoste (FAJE) rappelle que L'AJEMA est un réseau sans structure, avec des exploitants qui sont privés. Il y a des modèles qui ont accepté par avance de ne pas avoir de but commercial et de réinvestir l'argent dans la structure (salaire, équipements...) Cet équilibre leur permet d'échapper au risque que court une société privée à but commercial. Plus les structures subventionnées se développent, plus les structures privées ont parfois de la peine à vivre. On est dans des modèles hybrides qui permettent peut-être un meilleur équilibrage financier. Dans les deux projets adoptés ce soir, vous ne couvrirez que la part pour les enfants domiciliés dans vos Communes. PROFAWO est une association à but non lucratif dont le but est de créer des prestations pour les entreprises adhérentes. Les avantages de ces modèles sont que les Communes n'ont pas à investir dans la pierre lors de la création et on peut répondre plus rapidement à la demande car il n'y a pas toutes ces procédures institutionnelles... Le paysage se complexifie vraiment.

Mme J. Botterens (Echichens) relate des réticences entendus chez certains parents à faire appel à des accueillantes en milieu familial.

Mme S. Lacoste (FAJE) parle d'un problème de représentation dans l'esprit des parents sur ce type d'accueil: moins de valeur éducative, moins de sécurité. Chez les professionnels eux-mêmes, l'accueil en milieu familial est vu comme un accueil à valeur éducative limitée. Beaucoup de réseaux réfléchissent à comment changer ces représentations, mais pour ce faire, il faut aussi que le contenu et la manière dont l'accueil se fait en milieu familial change.

9. Divers & propositions

M. L. Guignard (Gimel) ne pense pas judicieux, afin de ne pas se retrouver dans la même situation problématique récente, que la date des réunions des Commissions soit imposée par le CoDir et rapporte que les préavis doivent être envoyés aux Délégués avant que les Commissions ne fonctionnent, selon le règlement.

Mme K. Zurn (Echandens) rebondit sur la question des dates et suggère d'éviter les lundis car c'est le jour où la plupart des Municipalités ont leurs séances.

M. P. Guex (Allaman) demande à la Présidente du CoDir comment participer au sondage à la suite de la présentation du 4 mai prévue si on ne peut pas se rendre à cette séance.

Mme V. Induni (Présidente CoDir) confirme que ce point va être repris en séance de CoDir afin d'apporter une solution.

Mme J. Botterens (Echichens) constate que sa Commune explose au niveau des consommations d'heures de garde reçue récemment et demande s'il serait possible d'avoir plus de détails sur l'utilisation effectives des structures d'accueil par les enfants de chaque Commune.

M. M. Canosa (Directeur secteur petite enfance) explique que la différence est liée au cumul des heures effectives consommées par le nombre d'enfants de la Commune en question. Les chiffres transmis sont très globaux. Avec un travail supplémentaire, on peut tout à fait envisager transmettre à toutes les Communes : des données anonymisées sur le nombre d'enfants par type d'accueil sur un temps donné, des détails sur la structure dans laquelle ces enfants sont et le nombre d'enfants en liste d'attente afin de permettre une projection pour l'année à venir.

Il est demandé s'il serait possible d'avoir le décompte final pour 2022 plus tôt que d'habitude étant donné que les Communes sont déjà en train de finaliser les comptes.

M. M. Canosa (Directeur secteur petite enfance) répond qu'ils sont totalement tributaires des comptes de l'ARASMAC, que tout est fait au mieux et qu'il prend note de cette demande. Il précise que, dès l'année prochaine, les heures définitives seront transmises aux Communes début mars.

La séance est levée à 21h03

Au nom du Conseil intercommunal

Ziba Salangros
Présidente

Fanny Gantin
Secrétaire

Tolochenaz, le 30.03.2023

LISTE DES PRÉSENCES A LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL



AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Du jeudi 30 mars 2023 à 19h15,

À Tolochenaz, salle polyvalente – Salle du Grand Conseil 1^{er} étage

34 COMMUNES DE LA RÉGION MORGES-AUBONNE-COSSONAY		
Communes	Nom et prénom du-de la délégué-e (caractères d'imprimerie s.v.p.)	Signature
Aclens	DORMER Vincent	
Allaman	GUESP Fabrice	
Aubonne	LEBOUR Sacha	
Ballens	Ameiras François	
Berolle	Anne-Catherine Gros	
Bière	Excusé	
Bougy-Villars	DUNOUD OLIVIER	
Bremblens	Maeva Früh	
Buchillon	Excusé	
Chigny		
Clarmont	Fabrice Gibaud	
Denges	DEVILLE ESTELLE	
Echandens	Katharina Zurn	
Echichens	Jacqueline Botteon	
Etoy	FERNANDEZ Jose M.	
Féchy	Férencime Dupuis	
Gimel	Guignard Laurent	
Gollion	Pache Francine	
Hautemorges	Gilberton Christine	
Lavigny	FAURE Wally	

Lonay	Morenod Elisabeth	
Lully	Excusé	
Mollens	Christelle Meyer	
Morges	Jacques Vincent	
Préverenges	DELACRETAZ Guy	
Romanel-sur-Morges	Chabanel Patrick	
Saint-Livres	RIVIER FORNEY Jocelyne	
Saint-Oyens	Chesani Patricia	
Saint-Prex	VAN OVERBECK	
Saubraz	Morenod Donato	
Tolochenaz	Sutter Andreas	
Vaux-sur-Morges	Al. Perrel - eul	
Vufflens-le-Château	Nusbaum Sylvie	
Vullierens	Fabienne Perrin	

COMITÉ DE DIRECTION ARASMAC

COMMUNE	NOM ET PRENOM	Signature
Aclens	CIANA Sylvie (vice-Présidente)	
Aubonne	KILLIAS LEUTWILER Lorette	
Cossonay	INDUNI Valérie (Présidente)	
Etoy	SEVERIN Tania	
Hautemorges	DELAY François	
Morges	PELLEGRINO Laurent	
Saint-Prex	HENNARD Anthony	

DIRECTION - BUREAU

NOM ET PRENOM	FONCTION	Signature
VIEIRA Anthony	Directeur ARASMAC	
SALANGROS Ziba	Présidente CI ARASMAC	
GANTIN Fanny	Secrétaire CI ARASMAC	

1





2

3

4

5

6

AUTRES - EXTERNES		
NOM ET PRENOM	INSTITUTION	Signature
Yvonne L...	AJEMA	
Yvonne L...	FAJE	
Fouaia ...	Enfantaisie	
HELENE BOLANZ	LA CHAUX	

Tolochenaz, le 30 mars 2023

100

17

